



Lettre de mise en demeure suite à une dette impayée

Par **Claudie DUPRE**, le **29/01/2017** à **19:11**

Bonjour,

Je poste ici un message car je suis face à une situation que je ne comprends pas.

Je suis locataire d'un studio. L'immeuble dans lequel je vis viens d'être racheté par une société début Janvier 2017. J'ai toujours réglé mon loyer en temps et en heure (d'ailleurs par prélèvement automatique).

J'ai reçu hier (samedi 28 janvier) une lettre de mise en demeure qui m'annonce que je n'ai pas réglé ma dette de 142 euros et donc, que je vais faire l'objet d'une procédure d'expulsion si je ne paye pas sous 2 jours.

Mes parents, mes deux garants ont reçu également une lettre similaire.

Le problème est le suivant: je n'ai jamais reçu le moindre courrier m'annonçant ce montant à payer. Je n'ai jamais reçu la moindre facture, ni en lettre simple ni en lettre recommandée avec accusé de réception. Je n'ai jamais été mise au courant de cela.

Je tombe des nues en lisant ce courrier.

De plus, je paye mon loyer par prélèvement automatique alors je me demande comment cela est possible. Et je ne sais même pas à quoi correspond cette somme.

Je vous remercie pour votre aide car je ne sais pas quoi faire.

Demain j'appelle la société en question pour avoir des explications.

Par **Visiteur**, le **29/01/2017** à **21:10**

Bonsoir,

Prenez contact et dites que vous êtes prête à régler dès que vous aurez reçu un justificatif.

Confirmez par lettre recommandée avec AR.

A mon avis cette histoire de procédure d'expulsion après 2 jours ne tient pas !